

2616 *La B.O.*
N° 45
9 DEC.
2004

PERSONNELLS

Télécopie :

Institut :

Date de naissance :

Situation familiale :

Âge des enfants à charge :

Nombre d'annuités valables pour la retraite au 31 août 2005 :

Pour les PEGC, 15 ans de services actifs validés (1): OUI NON

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivrée par la COTOREP	Date des congés de maladie (CLM - CLD - DO)	Date d'entrée en réadaptation	En cas de non-affectation en réemploi, le maintien en réadaptation est-il prévu ? (2)	Avis du recteur, directeur général du CNED pour le réemploi	Avis du médecin conseiller technique du rectorat	Avis du service d'appui	Avis du médecin conseiller technique du ministère	Proposition
Non ☐ Oui ☐ Si oui catégorie A ☐ catégorie B ☐ catégorie C ☐ indiquer le % d'incapacité permanente %			Oui ☐ Non ☐	Candidature prioritaire ☐ Candidature non prioritaire ☐ Défavorable ☐	Favorable ☐ Défavorable ☐	Favorable ☐ Défavorable ☐	Favorable ☐ Défavorable ☐ Dossier insuffisant ☐	

Réservé à l'administration centrale

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Si le maintien en réadaptation n'est pas prévu, indiquer la solution proposée :
retour poste normal (établissement, ville), CLM ou CLD, retraite pour invalidité, autre (à préciser).